



Objet : mouvement des personnels du 1^{er} degré en Loire-Atlantique

Nantes le 13 mai 2019

Monsieur le Ministre,

Notre département connaît actuellement un grave dysfonctionnement concernant l'affectation des enseignant.es du 1^{er} degré suite à la mise en place du logiciel MVT1D sur l'ensemble du territoire national. Cette année, ce nouveau logiciel est venu bouleverser un fonctionnement qui s'était perfectionné d'année en année pour prendre en compte les spécificités du département et du premier degré et répondre au mieux aux besoins des services et des personnels. Le déploiement précipité de ce logiciel a inquiété très tôt nos organisations syndicales nationales qui vous ont alerté sur la nécessité de prendre le temps de la réflexion et reporter sa mise en œuvre permettant de tester le logiciel. Une alerte sociale a été déposée le 6/02/2019.

Chaque année, les opérations de mouvement des enseignant.es s'effectuent entre décembre et juin. En 2018, 1200 collègues sur 2000 environ étaient affectés sur leur poste le 25/04, 670 restaient à nommer dont plus de 400 qui ont pu être nommés fin juin et 200 pendant l'été. Aujourd'hui, nous sommes le 13 mai, les collègues auraient du déjà recevoir leur barème avec une période de contestation, puis l'administration devrait nous rencontrer pour un groupe de travail avant de passer à la phase des affectations. Mais tout ça n'a pas lieu car le logiciel semble dysfonctionner.

Nous sommes très inquiets car le retard dans les opérations de mouvement peut avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement des écoles qui ne connaîtraient pas la composition des équipes pédagogiques avant le départ en vacances. L'organisation de la rentrée en serait très perturbée et des centaines de collègues ne connaîtraient pas leur affectation et ne pourraient prendre contact avec leurs futurs collègues pour prendre connaissance de leur niveau de classe, des caractéristiques de l'école (matériel pédagogique, progressions par matière, projets collectifs etc.) leur permettant de préparer la rentrée.

Nous vous demandons de donner aux DASEN et aux personnels administratifs les moyens d'assurer le bon déroulement des opérations, tout en permettant aux délégués du personnel de faire leur travail. Les étapes inhérentes au bon déroulement des opérations sont les suivantes :

- Publication des barèmes
- Période de contestation
- Groupe de travail barème avec les délégués du personnel
- Groupe de travail mouvement
- CAPD mouvement
- Affectation des personnels avant début juin

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU44: Rachel Jacquier, Céline Sierra et Thierry Flora co-secrétaires départementaux

Pour le Se-UNSA 44 : Gwenaëlle Allen secrétaire école, Dominique Callo secrétaire départemental

Pour le Sgen Cfdt 44 : Gwénaél Le Guevel secrétaire académique, Anne-Gaëlle Jeuland élue CAPD 44

Pour le Snudi FO 44 : Laurent Bertotti secrétaire départemental, Didier Klein élu CAPD 44